Commune de Saint Georges d'Espéranche Isère

EXTRAIT DU R Reçu en préfecture le 25/01/2024 DES ARRÊTÉS

Envoyé en préfecture le 25/01/2024 Publié le 25/01/2024

Nº 10-2024

Arrêté portant nomination de Madame TOURNOIS Nadia de sa qualité de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Georges d'Espéranche,

Le Maire de la Commune de Saint Georges d'Espéranche, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R. 123-11 et R. 123-12.

NOMINATION D'UN MEMBRE

Vu la délibération du conseil municipal n°25-2020 en date 9 juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

DU CONSEIL

Vu l'arrêté n°09-2024 en date du 19 janvier 2024 portant démission volontaire de Madame VERNAY Christiane,

D'ADMINISTRATION DU

Vu la démission volontaire de Madame VERNAY Christiane en date du 31 décembre 2023.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRÊTE

Article 1

Madame TOURNOIS Nadia est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 2

Le mandat des membres nommés par le Maire court jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration et dons la nomination de nouveaux membres.

Article 3

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours déposé devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte. En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative, une réclamation peut être déposée devant l'autorité territoriale. Dans ce cas, le délai de recours est prorogé de deux mois.

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

transmis en sous-Préfecture

affiché le

sous sa responsabilité

Article 3

Madame la Présidente, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de Saint Georges d'Espéranche, qui sera transmis au contrôle de légalité, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Saint Georges d'Espéranche, le vendredi 19 janvier 2024

Le Maire

Brigitte GROIX.